



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2017

### 2017-2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 32**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 3**

Nelly VEILLET à Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno DRAPRON

**Date de la convocation :** 12 janvier 2017

**Date d'affichage :** 26 JAN. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2312-1,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle qui vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Après consultation de la Commission « Gérer » du vendredi 06 janvier 2017,

Débat

- Sur les orientations budgétaires préalablement à l'examen du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré,

VOTE la prise d'acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017.

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 2** (Laurence HENRY, Serge MAUPOUET)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



MAIRIE DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS  
13000 Charbonnières-les-Bains  
France

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.